

Intéressement maximum, participation en chute

Les très bons résultats financiers d'Orange en 2020 ont été publiés le 18 février et déclenchent les enveloppes prévues dans le cadre des accords d'entreprise sur l'intéressement et la participation que SUD a signés.

Intéressement

L'accord d'Intéressement génère une enveloppe pour les salarié-es du groupe en France de **196M€ en 2020, en hausse de +3%** versus 2019. Les 3 indicateurs (**IPO, IQSC, RSE**) déclenchent, pour la première fois depuis la signature de l'accord, le taux maximum de **5% de la somme des salaires**.

Ce résultat démontre le professionnalisme et la mobilisation de tous les salarié-e-s en période de crise sanitaire. Il valide aussi la stratégie de SUD d'exiger dans l'avenant à l'accord 2020 les objectifs les plus réalistes possibles en période d'incertitude.

Participation

L'accord de Participation génère une Réserve de Participation pour les salarié-es du groupe en France de **114M€ en 2020, en baisse de - 22%** versus 2019.

SUD a pointé l'incohérence d'une même situation financière et commerciale qui génère des enveloppes évoluant en sens inverse. En France, avec un CA en hausse (+1,6%) et un EBITDAa1 égal à celui de 2019 (12,8Mds€), les salariés-es toucheront moins de participation qu'en 2019 !

La direction explique que le calcul de la réserve a été affecté par les provisions faites pour les probables impayés clients et... les coûts des équipements de protection contre le covid-19 (gel, masques...) ! **De fait, nous payons de notre participation le matériel qui permet de travailler dans des conditions normales de santé et de sécurité, obligation incombant à l'employeur !**

SUD a demandé que ces charges soient neutralisées et l'enveloppe recalculée. En outre, nous avons rappelé que le PDG du groupe pouvait aussi proposer à son CA de voter un supplément d'enveloppe.

Au global, le montant total Participation + Intéressement baisse de -8% versus 2019. L'intéressement en hausse compense partiellement la participation en forte baisse. Par salarié, l'incidence est progressive avec les revenus annuels, **de 20k€ à 80k€, le total individuel baisse de - 10€ à - 220€.**

Points de repère de montants individuels et évolution 2019/2020

Résultats Orange 2020						
Montants individuels d'intéressement et de participation						
Rémunération annuelle	Intéressement 2020	Ecart 2020/2019	Participation 2020	Ecart 2020/2019	TOTAL 2020	Ecart 2020/2019
20 000 €	2 200 €	180 €	850 €	-190 €	3 050 €	-10 €
30 000 €	2 350 €	190 €	880 €	-200 €	3 230 €	-10 €
40 000 €	2 500 €	200 €	1 090 €	-240 €	3 590 €	-40 €
50 000 €	2 650 €	210 €	1 290 €	-300 €	3 940 €	-90 €
60 000 €	2 800 €	210 €	1 500 €	-340 €	4 300 €	-130 €
70 000 €	2 950 €	220 €	1 710 €	-390 €	4 660 €	-170 €
80 000 €	3 100 €	230 €	1 910 €	-450 €	5 010 €	-220 €

*pour un salarié à temps plein et sans absence en 2020